

Discours de Helmut Schmidt sur les résultats du Conseil européen de Bruxelles (Bonn, 21 décembre 1978)

Légende: Le 21 décembre 1978, le chancelier allemand Helmut Schmidt s'exprime devant le Bundestag sur les résultats du dernier Conseil européen de Bruxelles marqué par la décision des Neuf de mettre en place un système monétaire européen (SME) pour le 1er janvier 1979.

Source: Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. 21.12.1978, n° 25-26. Bonn: Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. "Discours de Helmut Schmidt", p. 145-146.

Copyright: (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_helmut_schmidt_sur_les_resultats_du_conseil_europeen_de_bruelles_bonn_21_d_ecembre_1978-fr-14bc5bb8-c6af-43b5-915a-d4544fe4e3ca.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Le chancelier Helmut Schmidt : le Système monétaire européen répond aux intérêts tant des pays industrialisés que de ceux en développement

A l'été de cette année avaient été évoqués lors d'une réunion du Conseil des Communautés européennes qui s'était déroulé à Brême les principes directeurs d'un système qui devait déboucher sur une zone de stabilité monétaire en Europe. Après d'importants travaux préliminaires effectués à tous les niveaux ces derniers mois, les neuf États membres de la CE ont à présent décidé à l'unanimité lors de la réunion du Conseil du 6 décembre dernier à Bruxelles d'introduire ce système dès le 1er janvier 1979.

A l'occasion d'une déclaration faite à ce sujet devant le Bundestag, le Parlement fédéral de Bonn, le chancelier Helmut Schmidt précisait au lendemain de la réunion de Bruxelles :

Ce système monétaire européen a pour objectif d'établir progressivement un degré supérieur de stabilité monétaire, tant au niveau des diverses monnaies entre elles que pour chacune d'elles au plan intérieur. On peut affirmer qu'il s'agit là d'un élément fondamental intégré dans un concept de plus vaste envergure orienté sur une progression soutenue dans la stabilité des prix, sur un retour progressif au plein-emploi et une réduction des disparités régionales.

Ce système monétaire commun facilitera la convergence économique au sein de la Communauté et donnera des impulsions au processus de l'Union européenne. Nous en attendons cependant aussi qu'il exerce un effet de stabilisation sur les rapports économiques et monétaires internationaux dépassant le cadre des frontières de la Communauté. Sous cet aspect, il répondra sans aucun doute au même titre aux intérêts des pays industrialisés qu'à ceux des pays en voie de développement.

Lorsque je disais précédemment que neuf pays avaient pris cette décision en commun, il convient de souligner que trois des États ont émis des réserves quant à leur participation pour une partie déterminée. Comme on s'y attendait, le Royaume-Uni a déclaré ne pas encore pouvoir participer pour l'instant au mécanisme commun des parités et interventions. Le gouvernement italien tout comme celui de l'Irlande ont déclaré qu'il leur fallait encore un délai de réflexion pour délibérer chez eux dans leurs cabinets respectifs et avec les forces politiques portantes de leurs pays s'ils pouvaient maintenant, dès le 1er janvier, s'associer au système commun de parités et d'interventions.

Les résolutions adoptées la nuit dernière et en préparation depuis une demi-année ont été permises par une conscience croissante de stabilité observée au niveau des États membres au point de vue politique monétaire. Si l'on considère par exemple les taux d'inflation des pays membres de la CE en 1973 et 1974, et si on les compare aux taux d'inflation atteints aujourd'hui par tous ces États voisins et partenaires, alors il convient assurément d'attribuer ce tassement de l'inflation, certes insuffisant dans de bien nombreux cas, à un important succès du revirement de conscience non seulement des gouvernements, mais aussi des Parlements, de l'opinion publique, des associations, des entreprises et des syndicats. Et on pourrait allonger cette liste à volonté.

C'est là jusqu'à présent un revirement certes encore insuffisant, mais quand même déjà puissant par rapport à la tendance du début des années soixante-dix, lorsque les taux d'inflation montaient en flèche, atteignaient des nombres à deux chiffres, se situant en partie à 20% par an. Là est intervenu un revirement très net auquel a certainement aussi contribué la politique pratiquée par notre pays. Si l'on peut oser mettre en œuvre une telle communauté monétaire comme nous l'attendons maintenant ici, c'est uniquement sur la base de ce revirement de tendance pratiqué par les États.

Solidarité dans l'action

Je partage pour ma part la conviction du Conseil des Communautés européennes lorsqu'il affirme que ce système apportera des avantages substantiels à tous les États qui s'y associeront. Vous me permettrez d'y ajouter que les États ont prouvé qu'ils étaient parfaitement capables d'agir en commun et de se montrer mutuellement solidaires. Nous avons fait preuve de détermination, et nous avons également fait preuve de

solidarité en aidant à venir à bout de leurs difficultés ceux de nos partenaires pour l'économie nationale desquels l'adhésion à un tel groupement de parités monétaires signifie un fardeau supplémentaire substantiel.

Les citoyens de l'Europe attendent que soient résolues des tâches concrètes. Le système monétaire européen apporte une contribution concrète. J'espère que nous poursuivrons ce travail concret également lorsque la présidence à Bruxelles ira à la France pour passer par la suite à l'Irlande.